

## SOMMAIRE

1. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS .....	2
2. OBJET .....	2
3. DOCUMENT DE REFERENCE .....	2
4. DEFINITION .....	2
5. PROCEDURE EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PORTIQUE .....	2
6. SITUATION D'URGENCE - LA VALEUR MESUREE > A 50 FOIS LE BRUIT DE FOND .....	5
7. GESTION DU DECHET RADIOACTIF EN DECROISSANCE .....	6
8. COORDONNEES IMPORTANTES .....	6
9. PLAN DE SITUATION DES ZONES D'ISOLEMENT CAMIONS .....	7
10. L'ENREGISTREMENT DES DECLENCHEMENTS .....	7

RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR	APPROBATEUR
Cadre QSE	Responsable QSE	Manager Général
		
Amale AIT OUAEKIRIM	Béatrice GILLI	Paul MAURY

## 1. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	MODIFICATION
00	28/02/2011	Création de la procédure
01	04/03/2013	Mise à jour de la procédure
02	14/11/2014	Modification du mode de communication entre IVRY PARIS XIII et SGS, les collectivités et le Sycotm (remplacement des télécopies par des courriels) L'Andra sera contactée par le Sycotm

## 2. OBJET

L'objet de cette procédure est de définir les actions à mener lors de la détection d'un camion radioactif à destination de l'UVE ou du centre de tri aux bornes de détection.

## 3. DOCUMENT DE REFERENCE

- Guide du 21 octobre 2005 « relatif aux modalités de déclaration ... matières radioactives »
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'isolement d'une benne suite au déclenchement du portique
- FAX 1 : déclenchement du portique de radioactivité
- FAX 2 : confirmation de demande d'intervention des sociétés spécialisées SGS ou INRS
- FAX 3 : demande de chauffeur aux sociétés chargées de la collecte.
- FAX 4 : fin d'intervention de la société spécialisée
- FAX 5A : information portique de détection en panne
- FAX 5B : information fin de panne portique de détection
- Mode opératoire d'aide au diagnostic de panne ou de défaut du système de détection de radioactivité
- Bilan des déclenchements du portique de radioactivité

## 4. DEFINITION

UVE : Unité de Valorisation Energétique

CdQ/ Chef de Quart

SGS : Société de contrôle de la radioactivité

Radiamètre : appareil de mesure de la radioactivité (à récupérer au local peseur)

Groupe d'envoi radioactivité : se référer au fax correspondant (il comprend à minima la direction IVRY PARIS XIII et le Sycotm)

## 5. PROCEDURE EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PORTIQUE

- ① Un camion entrant est détecté radioactif au passage sur le pont bascule (une alarme visuelle et sonore est émise dans le local pesage). Dans le cas où ce véhicule ne serait pas reconnu par le système ALP, il faut continuer la procédure ci-dessous.
- ④ Le camion repasse une seconde fois sur le pont bascule, s'il n'est pas détecté radioactif, le chargement peut suivre sa filière de traitement.
- ③ Si le camion est détecté radioactif la seconde fois, le peseur bloque le camion sur le pont bascule. Il demande au chauffeur s'il a subi un examen ou un traitement de médecine nucléaire avec administration de produits radioactifs. Si tel est le cas, le camion conduit si possible par un autre chauffeur repasse devant le portique, sinon le peseur prévient le Chef de Quart (CdQ), sur son portable, qui vérifiera le chargement avec le radiamètre portable.

**VALORISATION ENERGETIQUE IP  
13**

- ④ Le peseur remplit la partie « Renseignement sur le camion » et la partie « Valeurs mesurées ayant entraîné le déclenchement » du FAX 1 et prévient le CdQ. Le CdQ détermine si c'est une situation d'urgence. Si ce n'est pas une situation d'urgence, le CdQ procède à l'isolement du camion sur le quai de déchargement des OM.
- ⑤ Le CdQ teste minutieusement chaque zone du camion avec le radiamètre en se positionnant au plus près de la benne. Il met en place un périmètre de sécurité avec la rubalise spécifique radioactivité, correspondant à un champ de rayonnement de 1  $\mu\text{Sv/h}$ , si aucun poste de travail permanent ne se trouve dans la zone ainsi délimitée. Dans le cas contraire, il établit un périmètre de sécurité à 0.5  $\mu\text{Sv/h}$ . **En cas d'impossibilité d'établir ce périmètre cela devient une situation d'urgence** (cf. logigramme « situation d'urgence », dans ce cas suivre la procédure à partir du sous chapitre suivant.
- ⑥ Si la radioactivité mesurée avec le radiamètre portable est inférieure à 10  $\mu\text{Sv/h}$ , le CdQ appelle la société spécialisée SGS, le FAX 2 dûment renseigné est envoyé par courriel pour confirmation de demande d'intervention par le peseur. **Si la radioactivité est supérieure à 10  $\mu\text{Sv/h}$  alors c'est une situation d'urgence**, dans ce cas suivre la procédure à partir du sous chapitre suivant.

Le FAX 1 est complété et envoyé par télécopie uniquement à la DRIEE par le peseur. Dans un même temps, il informe par mail le groupe d'envoi radioactivité. Le peseur prend contact avec l'entreprise responsable du camion pour signaler son immobilisation et s'assurer de la disponibilité du chauffeur. Si nécessaire, le FAX 3 est envoyé pour confirmation à la société responsable du véhicule

- ⑦ Le chargement du camion est déversé sur le quai. A l'aide d'un dosimètre le technicien SGS recherche le déchet radioactif, le caractérise, l'isole dans un fût adapté et le place dans le local prévu pour la mise en décroissance (local bâche à fioul dans le bâtiment sud). Si le déchet radioactif est à durée de vie courte (< à 71 jours), il pourra être incinéré après sa date de libération théorique et après contrôle de sa radioactivité résiduelle (< à 0.5 $\mu\text{Sv/h}$ ) dans le cas contraire, le responsable QSE se rapproche du Sycotom qui effectuera une demande de son enlèvement auprès de l'ANDRA. Une information à la DRIEE sera réalisée.

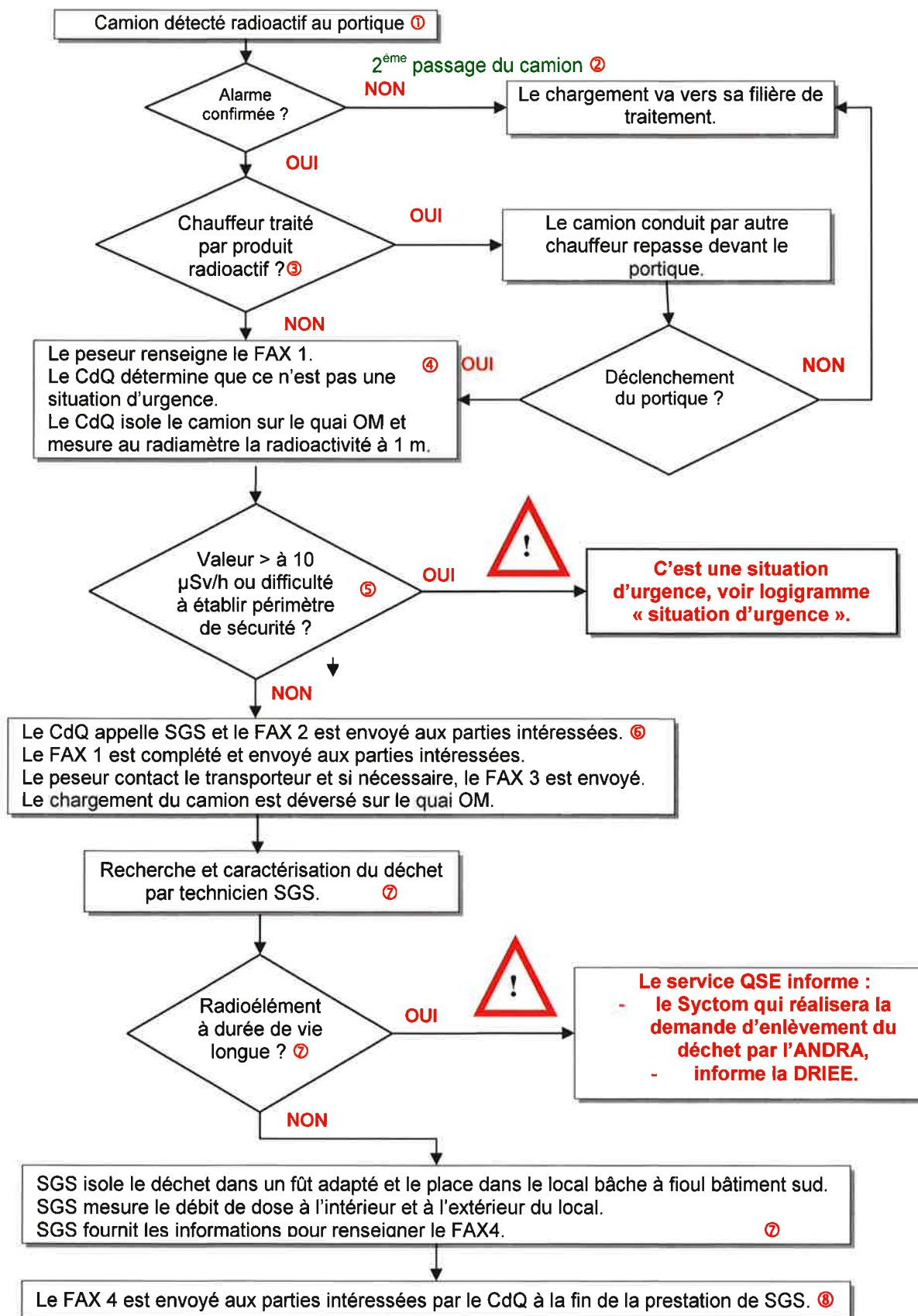
A cette occasion, le technicien SGS mesure le débit de dose à un mètre de la zone de stockage des fûts et à l'extérieur du local, derrière la porte.

A la fin de la prestation, le technicien SGS fournit à IVRY PARIS XIII l'ensemble des informations nécessaires pour renseigner le FAX 4 qui est complété par le peseur et signé par le CdQ.

Le FAX 4 est envoyé à la DRIEE par télécopie et par courriel au groupe d'envoi radioactivité

**EN CAS DE PANNE DU PORTIQUE DE DETECTION SE REFERER AU MODE OPERATOIRE « AIDE AU DIAGNOSTIC DE PANNE OU DE DEFAUT DU SYSTEME DE DETECTION DE RADIOACTIVITE »**

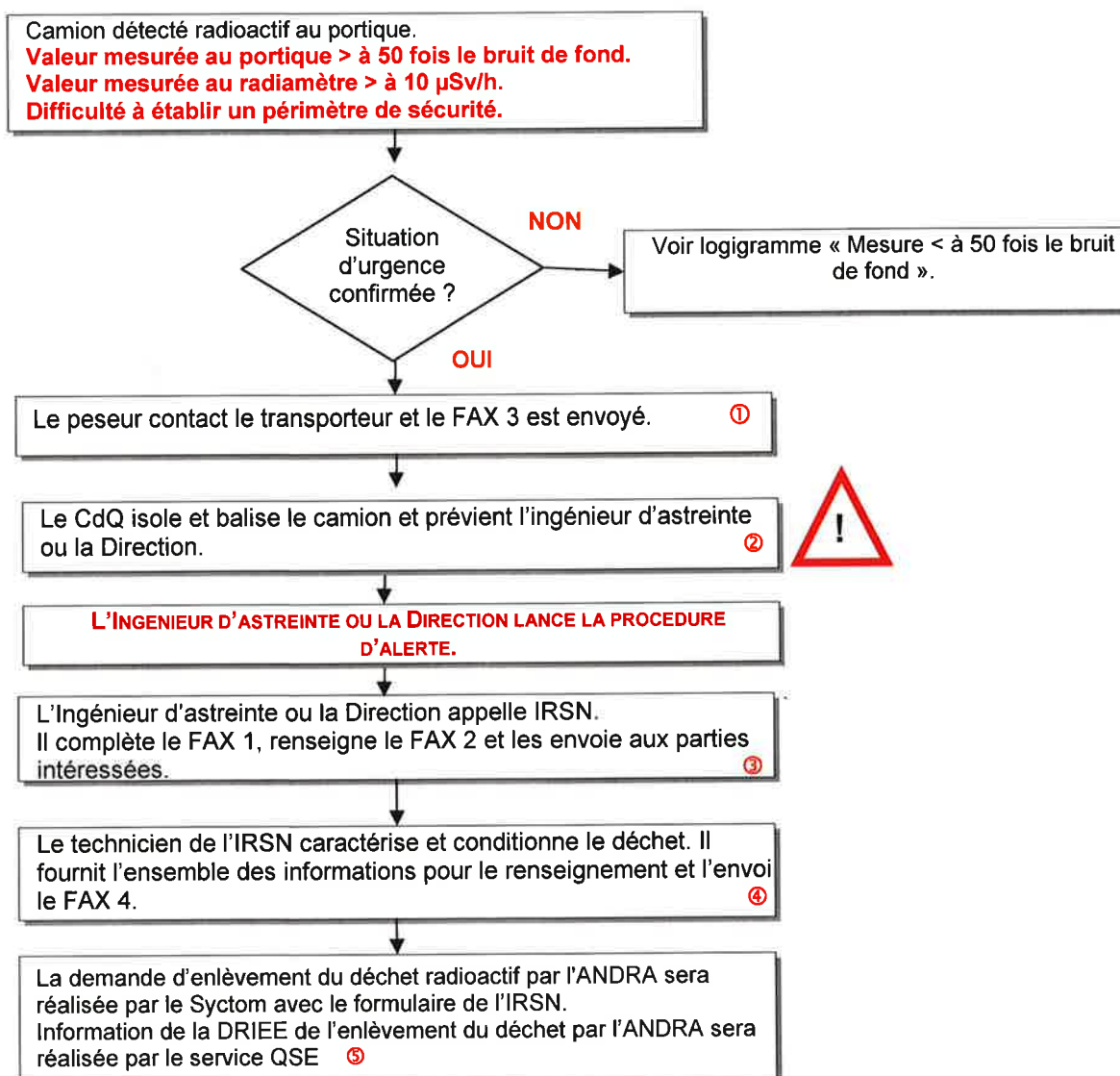
LOGIGRAMME SUIVI DES CAMIONS RADIOACTIFS - MESURE < A 50 FOIS LE BRUIT DE FOND



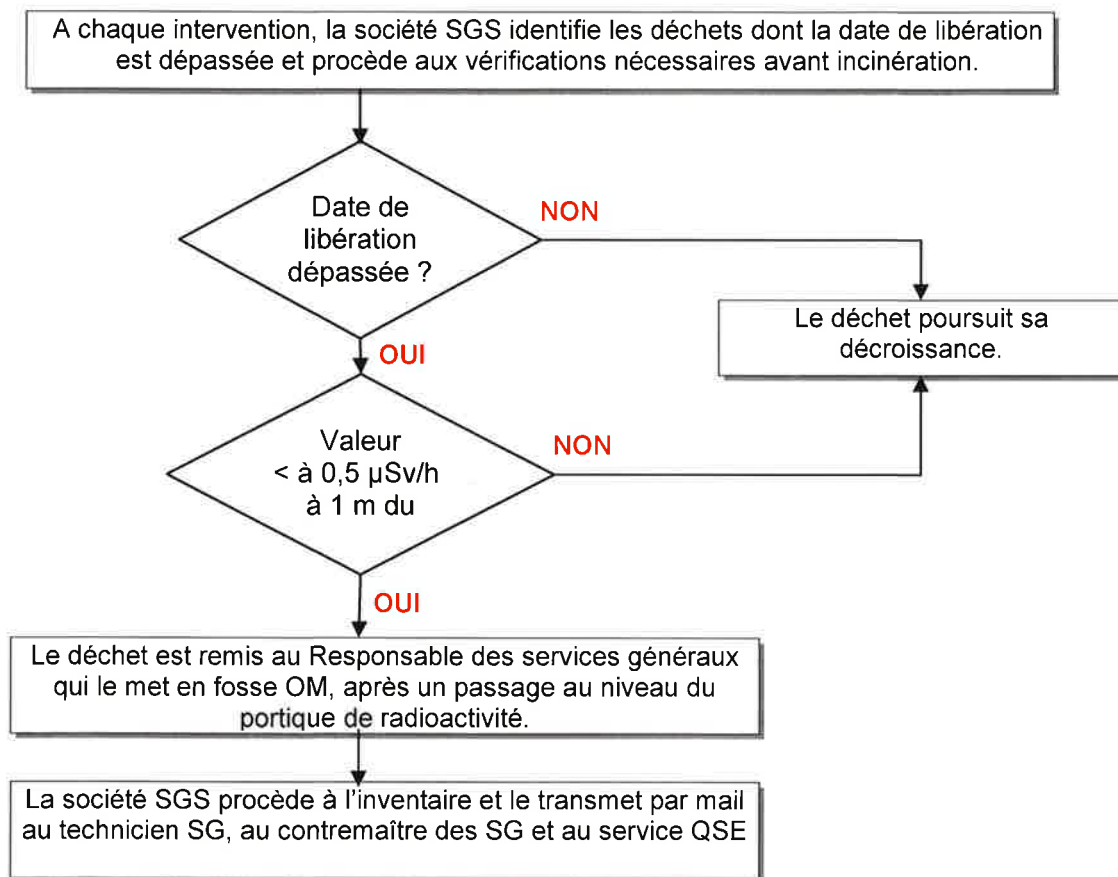
## 6. SITUATION D'URGENCE - LA VALEUR MESUREE > A 50 FOIS LE BRUIT DE FOND

- ① Le peseur remplit la partie « Renseignement sur le camion » et « Valeurs mesurées ayant entraîné le déclenchement ». Le peseur prend contact avec l'entreprise responsable du camion pour signaler son immobilisation et s'assurer de la disponibilité du chauffeur. Le FAX 3 est envoyé pour confirmation à la société responsable du véhicule.
- ② Le CdQ procède à l'isolement du camion sur la zone de rechargement des OM et met en place un périmètre de sécurité à l'aide de la rubalise spécifique radioactivité zone 3 (voir le plan). Il prévient immédiatement la Direction ou l'Ingénieur d'Astreinte en dehors des heures ouvrées.
- ③ La procédure d'alerte doit être lancée. La Direction ou l'Ingénieur d'astreinte appelle l'IRSN, complète le FAX 1, renseigne le FAX 2 et les envoie aux parties intéressées.
- ④ Le chargement du camion est déversé sur le sol à la demande du technicien de l'IRSN qui procède à la caractérisation du déchet et à son conditionnement. Il fournit à la Direction ou à l'Ingénieur d'astreinte, l'ensemble des informations nécessaires pour renseigner le FAX 4 qui sera envoyé à la fin de la prestation de l'IRSN aux parties intéressées.
- ⑤ Une demande d'enlèvement du déchet sera faite au plus tôt auprès de l'ANDRA par le Sycotom. IVRY PARIS XIII informera la DRIEE.

### LOGIGRAMME DE SITUATION D'URGENCE - SUIVI DES CAMIONS RADIOACTIFS



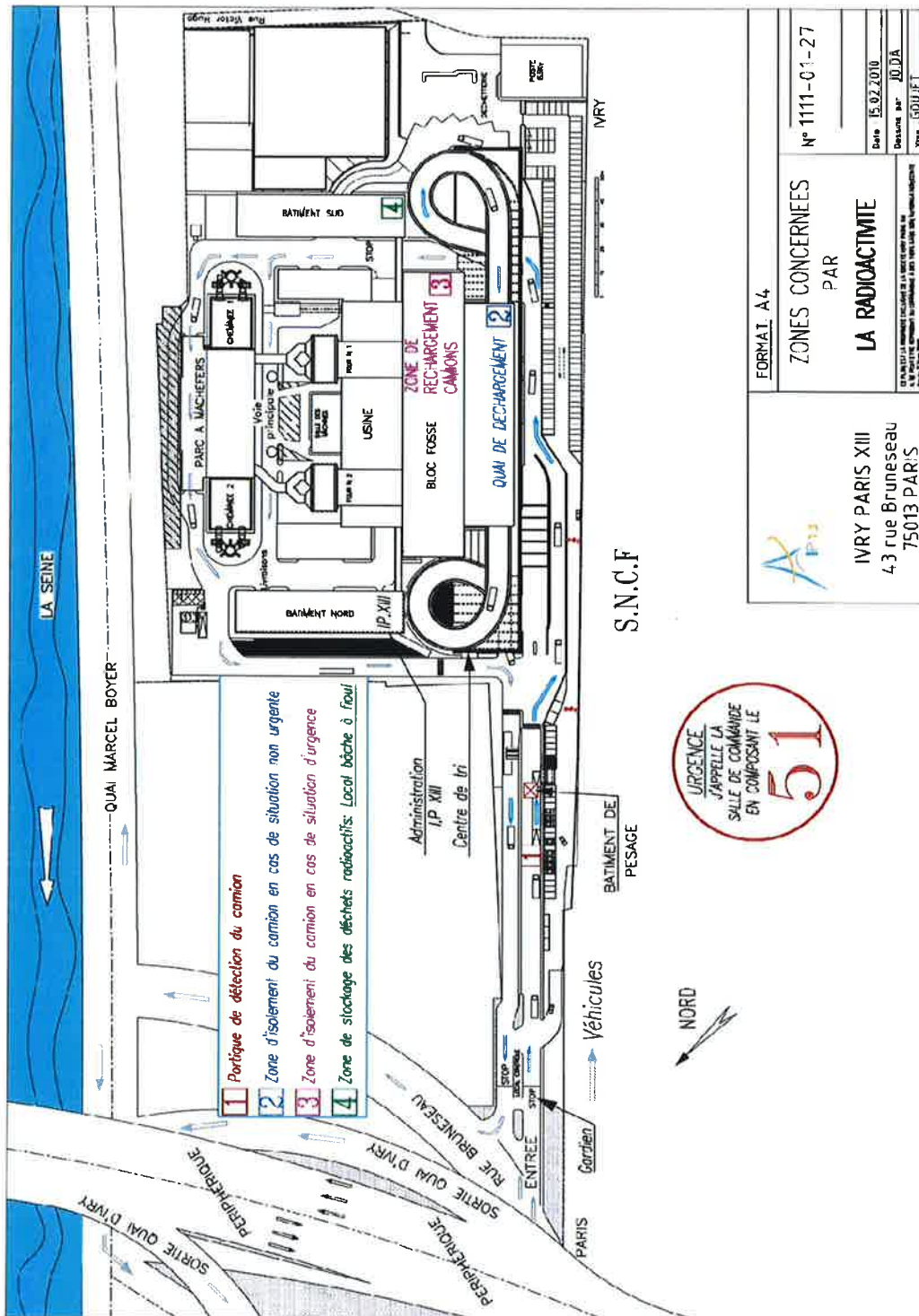
## 7. GESTION DU DECHET RADIOACTIF EN DECROISSANCE



## 8. COORDONNEES IMPORTANTES

DRIEE-UT94	IRSN –Fontenay aux roses
Cellule eau/sols pollués 12-14, rue des Archives 94 011 CRETEIL Cedex Inspecteur : M <sup>lle</sup> POLVECHE Tél : 01.49.80.26.11 / Fax : 01.49.80.26.77	31, avenue de la division Leclerc 92260 FONTENAY AUX ROSES Tel : 01.58.35.70.71 (heures ouvrables) Fax : 01.46.54.50.48 ☎ <b>astreinte : 06.07.31.56.63</b>
Préfecture du Val-de-Marne	ASN
Avenue du Général De Gaulle 94 011 CRETEIL Tél : 01.49.56.60.00 / Fax : 01.49.56.64.17 (SIACED service gestion de crise de la préfecture)	10, rue Grillon 75194 Paris Cedex 04 ☎ <b>urgence : 0.800.804.135</b>
SGS	
<b>SGS Qualitest Industrie</b> Domaine de Corbeville Ouest 91 400 ORSAY ☎ <b>astreinte : 06.85.74.81.76</b> Fax : 01.69.33.69.18 @ : <a href="mailto:carole.vinciguerra@sgs.com">carole.vinciguerra@sgs.com</a> Le numéro d'astreinte doit être utilisé de façon prioritaire. Dans le cas où le numéro ne permettrait pas joindre le technicien, il est possible de contacter : <b>Mme VINCIGUERRA</b> Chargée d'affaire      Tél : 01.69.33.69.36 <b>M. ALLOSIO</b> Responsable Unité Opérationnelle      Tél : 06.30.27.90.93	

## 9. PLAN DE SITUATION DES ZONES D'ISOLEMENT CAMIONS



## 10. L'ENREGISTREMENT DES DECLENCHEMENTS

Tous les fax envoyés sont classés dans le bureau du contremaître des services généraux.  
 Le technicien des services généraux complète le tableau bilan des détections IVRY de l'année en cours à partir du rapport d'intervention transmis par SGS et la liste des déchets transmis, qu'il transmet au Responsable QSE pour l'envoi trimestriel à la DRIEE.

